SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 22.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

PEndant tout le mois de Février 1768, il eſt entré dans ce Port 50 Navires François & 22 Etrangers; des François, 16 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Catherine* de 100 tonneaux, Capitaine *Bouchet*; le *Grand Saint Jacques* de 180 tonneaux, Capitaine *Boyer*; la *Pauline* de 140 tonneaux, Capitaine *François Baubens*; la *Princeſſe des Landes* de 120 tonneaux, Capitaine *Jaulery*; le *Saint Alexis* de 200 tonneaux, Capitaine *Beret*, partis tous cinq de la Martinique; la *Guadaloupienne* de 300 tonneaux, Capitaine *Sarreu*, parti de la Guadeloupe; l'*Actif* de 300 tonneaux, Capitaine *Roſain*; l'*Alexandre* de Saint Malo & de 350 tonneaux, Capitaine *Chauchart*; le *Jeune Ceſar* de 130 tonneaux, Capitaine *Dagutt*, partis tous trois du Cap; la *Julie* de 350 tonneaux, Capitaine *Delbreil*, parti de Saint Marc; le *Breton* de 140 tonneaux, Capitaine *Sanguinet*; la *Julie* du Port-au-Prince, Capitaine *Dureſſe*, partis tous deux du Port-au Prince; le *Mars*, Capitaine *Emery Lavalée*; le *Vaillant* de 150 tonneaux, Capitaine *Ferbos*, partis tous deux de Saint Domingue; le *Duc de Duras* de 200 tonneaux, Capitaine *Dugaſt*, parti de Léogane; la *Jeanne Eliſabeth* de 200 tonneaux, Capitaine *Debelouan*, parti des Cayes Saint Louis, tous chargés de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négociants de Bordeaux; des 34 autres François de 1526 tonneaux, 4 venoient de Rouen, 1 de Dieppe, 1 d'Aiguillon, 2 de Saint Sebaſtien, 6 de l'Orient, 1 de Marans, 1 de Saint Michel, 1 de Calais, 1 de Treguier, 2 de Morlaix, 1 de Douarnenez, 2 de Saint Malo, 1 des Sables d'Olonne, 1 de l'Iſle de Ré, 1 de Dunkerque, 2 de Redon, 1 de Landerneau, 1 de la Rochelle, 1 de Vannes, 1 de Libourne, 1 de la Roche-Bernard & 1 de Miquelon, chargés de diverſes marchandiſes; des 22 Etrangers faiſant 2640 tonneaux, 2 venoient de Copenhague, 1 de Dublin, 1 de Londres, 1 de Hambourg, 1 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 1 de Stetin, 1 de Limerick, 4 de Corck, 1 de Newcaſtle, 1 de Petersbourg, 1 de Zericzée, 2 de Colberg, 2 de Bilbao, 1 de Saint Ander & 1 de Saint Martin, chargés auſſi de pluſienrs ſortes de marchandiſes.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Février au 4 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & 2 Etragers; ſçavoir, des François, la *Ville des Cayes* de 150 tonneaux, Capitaine *Deſvallons*, venant des Cayes, chargé de 191 bariques, 2 quarts de ſucre brut, 17 bariques de ſucre terré & tête, 5 bariques 3 quarts & un baril d'indigo, 9 balles 2 ballots de coton, 1 quart, 1 ancre & 1 ſac de café, 2 bariques de vieux cuivre, 1 caiſſe de caret, 5 barils de confitures & 5 caves de ſyrop; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Maufret*, venant de l'Iſle de Ré chargé de 34 tonneaux de vin; la *Providence*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Folleville*, venant de Redon avec 20 bariques de miel; la *Marie*, Capitaine *Julien Fardel*, venant de Quimper avec beurre, bled noir, avoine, crin & fayence; le *Saint Pierre*, Capitaine *Gery Coribras*, venant de Pont l'Abbé avec des ſardines & de l'huile de ſardines; des Etrangers, la *Dame Suzanne*, Capitaine *Jean Franſen*, venant du Havre; le *Sara Maria*, Capitaine *Pieter Leeukes*, venant d'Oſtende tous deux ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 6 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Saint Etienne* de 500 tonneaux, Capitaine *Durand*, allant au Port-au-Prince; les *Bons Amis* de 300 tonneaux, Capitaine *Guichard*, allant à la Guadeloupe; les *Deux Sœurs* de 70 tonneaux, Capitaine *Laſalle*, allant à Bayonne avec pierres à fuſils, beurre, coutil, ſelles, houſſes, caparaſſons, ardoiſes & filaſſe; le *Saint Pierre*, Capitaine *Nicolas Roger*, allant à Rouen; le *Saint Jean*, Capitaine *François Soubités*, allant à Boulogne tous deux avec froment & ſeigle; le *Saint Jean*, Capitaine *Louis la Clotte*, allant à Dieppe avec des os de bœufs; l'*Hyper-*

hove, Capitaine *Lieven Adrians*, allant à Middelbourg avec vin d'Amont, ſucre terré & brut.

De Marseille.

Arrivée *de Navires.*

Du 22 au 29 Février 1768, il eſt entré dans ce Port 31 Navires François & 10 Etrangers, venant de Dunkerque, de Cadix, d'Alger, de Bonne, d'Acre, de Salonique, de Porte Rati dans l'Archipel, de Clarence en Morée, de Sandarly, de l'Eſcuillette en Sicile, de Tarente, de Livourne, de Toſſa, d'Alicante, de Carthagêne, de Mazaron, d'Almerie, de Valence, de Barcelonne, de Palamos, de la Baſtie, de Nice, de Savone, d'Agde, de Narbonnne, de Port-Vendre, d'Arles & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 77 Bâtimens François & 24 Etrangers; des premiers, deux alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Prince Sauvage*, Capitaine *Jean Aubré Duertre* de Paimbœuf, parti pour le Cap; le *Dannaucourt*, Capitaine *François Gilbert*, parti pour la Guadeloupe; les autres alloient à Menton, à Martigues, à Toulon, à Hyeres, à la Ciotat, à Frejus, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à la Seine, à Arles, à Port-Maurice, à Monaco, à Nice, à Luan, à Bormes, à Bandol, à Gênes, en Italie, à Benicarlo, à Naples, à Barcelonne, à Mahon, à Iviça, au Levant, en Morée, à Senari, à Smyrne, en Syrie, à Malthe, en Barbarie, à Tunis, à Cadix, à Rochefort, à Breſt, au Havre, à Beere, chargés de diverſes marchandiſes.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 4 *Mars* 1768.

Les Navires le *Corbeau* de 300 tonneaux, Armateurs MM. *Arnous*; le *Dragon* de 300 tonn. Capit. *le Ray de la Rochardiere*, Armateur M. *de Luynes*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadeloupe; le ſecond pour le Port-au-Prince.

Le Navire Etranger le *Prince Charles* de cent dix tonneaux, Capitaine *James Chriſty*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Gothembourg.

Depuis le premier Mars il a été lancé à l'eau deux Navires, ſçavoir, l'*Eliſabeth* de 160 tonneaux, conſtruit par M. *Prebois*, & qui ſera commandé par le ſieur *la Barre Prouſt*; & la *Loire* de 400 tonneaux conſtruit pour M. *L. Drouin* par le ſieur *Bourmaud* Cadet.

On a appris par des Lettres de Saint Domingue que le Naire le *Rayal Louis* de Nantes, avoit fait naufrage ſur un écueil nommé *le Mouton* près la Rade du Cap: on impute cet accident à l'inexpérience du Pilote; l'équipage s'eſt heureuſement ſauvé.

De Rouen, *le* 8 *Mars* 1768.

Le Navire l'*Aimable Portugaiſe*, d'environ 120 tonneaux, 10 hommes d'équipape, Capitaine *Charles le Clerc*, eſt en charge dans ce Port pour Lisbonne, & partira à fin de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à M. *Darcel*, Négociant, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *le Boulenger*, ſon Courtier.

De Bordeaux, *le* 1^er^ *Mars* 1768.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 74, l'*Archicomte*, Armateurs MM. *Donat* & *Saint-Anac*; 75, le *Jeune Joſeph*, Armateur M. *Louis Jacob*; 76, la *Société*, Armat. MM. *Bourges* freres, Courtier le ſieur *Chevret*; 77, l'*Actif*, Armateurs MM. *Delſolier*, *Lagrange* & *Delorthe*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 78, la *Comteſſe de Blot*, Armateur M. *Faurès*, Courtier le ſieur *Chevret*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768

flammes on ſe mettra tout-d'un-coup à l'abri des communications extérieures. Chaque Paraflamme peſe environ vingt livres. Il y en a de toutes ſortes de formes & de différentes grandeurs. Il eſt bon d'obſerver que ſi deux quartiers contigus, étoient ſouſcripteurs, ils pourroient ſe prêter un mutuel ſecours.

Auſſi-tôt que la ſouſcription ſera ouverte on aura ſoin d'en donner avis au Public. En attendant on peut ſe tranſporter à l'ancienne Cour des Coches Faux-bourg Saint Honoré à Paris, où l'on pourra déjà voir une grande quantité de ces Paraflammes, & apprendre la maniere de s'en ſervir.

AUTRE.

Le ſieur Dufour Maître Menuiſier Méchanicien, fait les nouveaux Pupitres à l'Angloiſe, beaucoup plus commodes que les autres en ce qu'ils peuvent ſervir, au beſoin, de table pour deſſiner ou écrire. Il conſtruit auſſi des *Planchettes* connues en Italie ſous le nom de *Tavolette Pretoriane* du nom de leur Inventeur *Jean Pretorio*. Elles ſervent aux Ingénieurs & aux Arpenteurs, & ſont beaucoup plus commodes & plus ſolides que celles dont on a coutume de ſe ſervir en France. Il offre ſes ſervices dans ce genre à tous ceux qui ſont dans le cas de lever des plans. Il exécute les modeles de toutes ſortes de machines. Sa demeure eſt à Paris rue de Vaugirard près du Luxembourg. Ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire ſont priés d'affranchir les lettres.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 29 Fév. 1768.*	LYON. *le 23 Fév.*	BORDEAUX. *le 19 Février.*	NANTES. *le 25 Fév.*
Amſterdam, . . 54 3/4	Amſterdam, . 55	Amſt. 55 1/8	Amſt. 55
Londres, . . 31 1/2	Auguſte, . . 51	Lond. . . . 31 5 8e.	Londres, . . 31 1/4
Hambourg, . 178. 3/4	Vienne, . 51 5 8e.	Hamb. . . . 27 1/4	
Madrid, . . . 15 4 6	Londres, . 31 5 8e.	Paris écht, 3 8e. p 0/0 p	Flandres, . . 57 3/4
Cadix, . . 15. 3 6	Livourne, . 95 5 8e.	*le 22 Février.*	Hambourg, . 176
Livourne, . . 95 1/4	Gênes, . . . 94	Amſterd. . . . 55 1/8	Paris, au p. à un j. de d.
Lyon, Rois, . 1/8.	Madrid, . . . 76 1/8	Lond. . . . 31 5 8e.	
	Cadix, . . 75 1 8e	Hamb. 27 1 16e. à 27	
	Paris, . . 1/3 perte.	Paris écchu, 3 8e. p 0/0 p	
	Marſeille 78e. p. a 1 p 0/0.		
	Dépot p. Rois, . 1/3		
	Piaſt. . . 48. 12. 6		

DE BORDEAUX.

Prix courans des Denrées de l'Amérique, du 25 Février 1768.

Sucre blanc, *le quintal*, — premiere ſorte, 51 à 53 l.; — ſeconde ſorte, 49 à 50 l.; — troiſiéme ſorte, 45 à 47 l.; — quatriéme ſorte, 42 à 43 l.; — petits ſucres, 41 à 42 l.; — communs, 37 à 39 l. — tête, 30 à 33 l.; — ſucre brut, *le quintal*, — de Léogane, 28 à 33 l.; — du Cap, 27 à 32 l.; — de Saint Louis, 26 à 31 l.; — de la Martinique, 24 à 28 l.; — Café Martinique, *la livre*; — nouveau fin; 23 ſ. 9 d. à 24 ſ. — dito marchand, 22 à 23 ſ. 6 d.; — dito vieux, 22 ſ. à 22 ſ. 6 d. Café Saint-Domingue, *la livre*; — nouveau fin, 22 ſ. 9 d.; — dito marchand, 22 ſ. 3 d. à 22 ſ. 6 d.; — dito vieux, 21 ſ. à 22 ſ.; — Indigo, *la livre*, — Bleu & vio-

let, 8 l. à 8 l. 10 ſ.; — mêlé, 6 l. 10 ſ. à 7 l. 10 ſ.; — cuivré fin, 5 l. 12 à 15 ſ. — dito marchand, 5 l. 10 ſ.; — dito ordinaire, 5 l. à 5 l. 5 ſ.; — coton Saint Domingue, *le quintal*, 140 à 145 l.; — dito de la Martinique, 125 à 135 l.; — gingembre blanc; — dito gris, 23 l.; — canefice, 40 à 50 l.; — cuirs tanés, 50 à 70 l.; — dito en poil, 20 à 35 l.; — cacao de la Mart. 13 ſ. 6 d. à 14 ſ.; — ſirop de rafinerie, *le quintal*, 11 l. 10 ſ.; — Eaux-de-vie, le 18, 160 liv. les 32 veltes; — le 25, 160 liv. ſans vendre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 2 Mars 1768.*

	liv.	ſ.	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	52	15	
Piaſtres	48	15	

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

A Vendre l'état & Office de Conſeiller du Roi, Général Provincial ſubſidiaire des monnoies pour la ville de Bordeaux, & les Elections de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom & Sarlat, créé par Edit du mois de Juin 1696, aux mêmes pouvoirs, juriſdictions, honneurs, autorités, prééminences, franchiſes & priviléges portés par l'Edit du mois de Mai 1577, dont jouiſſent les Conſeillers de la Cour des Monnoies de Paris, avec rang, ſéance & voix délibérative en ladite Cour des Monnoies, pour en cette qualité juger les matieres criminelles en dernier reſſort, avec le nombre de huit ou moins d'Officiers ou Gradués, connoître & juger ſeul, ou avec les Juges-Gardes de la Monnoie les matieres Civiles, ſauf l'appel à ladite Cour des Monnoies, toutes les réceptions des Officiers des Monnoies du département, Changeurs, Orfévres, &c. ſe font privativement par ledit Général Provincial, & en ſon abſence par MM. les Juges-Gardes; les appointemens ſont de 1000 liv. par la quittance de finance; mais on ne reçoit que 400 liv. attendu les retenues de la Cour des Monnoies de Paris: s'adreſſer à Bordeaux à M. *Flock*, aux allées de Tourny.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mars.
Iſſaly,	3^e.	C.	4
Raynal,	10^e.	C.	5
Carron,	16^e.	F.	5
Peinchein,	25^e.	D.	6
Bardin,	36^e.	G.	5
Aliſſan,	39^e.	F.	7
De Montal,	46^e.	J.	4
Philippes,	52^e.	D.	8
Thevenin,	54^e.	E.	7
Duval,	63^e.	J.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Lundi 29.*	*Mar. 1. Mars.*	*Mercredi 2.*
Ac. des Indes.	1242 ½	1240	1240
Emp. de la Com.	416	391	391
Prom. à 5 p ⅝.	21		19 ½
Prom. à 4 p ⅝.	40	40	39 ¾
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	895	897 ½ 95.	897 ½
Amortiſſement.	3	3	
2 ſ. p. l. du Dix.	9 ½	9 ½	10
3^e. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuités.		355	355
Coup. d'An.	68 ½	68 ½	68 ½
Emp. de 50 mil.		30 29 ½	29 29 ½
Emp. de 30 mil.	33	33	33 33 ½
Col. 1759.			
Canada.	44 44 ½ 2^m.	44	44 (17)
4^e. L. Epoques.	11 ½ 11^c. 16 ½	11 ½ 12^c. 16 ½	11 ½ 12 11 ½ 12
Nouette.	36	36 ½	36 ½ 36
Ac. de la caiſſe		1100	1100
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅝			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT

A LA GAZETTE N°. 19.

De Dunkerque.

Arrivée *de Navires.*

Du 19 au 31 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port, 4 Navires François, de l'encombrement de 310 tonneaux, 6 Anglois de 410 tonnaux & 4 Hollandois de 182 tonneaux, ſçavoir, des François : le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Dumoutier*, venant de Nieuport ſur leſt ; le *Saint Nicolas*, de Dieppe, Capitaine *Antoine Gilles*, venant de Charente avec 30 pieces, 160 tierçons d'eau-de-vie ; le *Solide*, Capitaine *Gerard Bart*, venant de Libourne, avec 97 tonneaux 1 ſixiéme de vin ; la *Valeur*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Honoré Auger*, venant de Vaudreuil, près Barcelonne, chargé d'eau-de vie pour Calais ; des Anglois, la *Dépêche*, Capitaine *Thomas Palmer* ; le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*, venant tous deux de Londres chargés de douves, de plomb, de poudre, de tabac en feuilles & de quelques autres marchandiſes ; le *Jacques*, Capitaine *Jacques Thomas*, venant de Barcelonne, avec 131 pipes d'eau-de-vie ; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Jacques Wilſon*, venant de Greneſey, avec 75 futailles de tafia & une partie de douves ; la *Manche de Dublin*, Capitaine *William Baily* ; le *François*, Capitaine *Chriſtophe Fearon*, venant tous deux de Dublin ſur leſt : des Hollandois, le *Jacob Spandermans*, Capitaine *Leendert Huys* ; un ſecond Bâtiment de même nom, venant tous deux de Macſſluys, chargés de 201 tonnes, 12 demie tonnes & 12 quarts de tonnes de morue, & 6 barils de Cochenille ; *les trois Freres*, Capitaine *Jean Koolo*, venant de la côte d'Angleterre avec des huitres ; la *Jeun Marie* Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue, avec 72 caiſſes, 25 demi caiſſes & 72 quarts de caiſſes de thé.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 2 Navires François, de 132 tonneaux, 6 Anglois de 506 tonneaux & 4 Hollandois de 266 tonneaux, ſçavoir des François, l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Rinkmac*, allant à Rouen, chargé de graine de lin & de morue ; le *Saint Bernard*, de Dieppe, Capitaine *Jean Cannée*, allant à Dieppe, avec de la morue ; des Anglois, le *Cléveland*, Capitaine *Thomas Flindoſſ* ; le *Hudſon*, Capitaine *williams Menſforth*, allant tous deux à Sunderland ; l'*Amitié des Freres*, Capitaine *Samuel Danſley*, allant à Scarboroug ſur leſt. comme les deux précédens ; la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, allant à Londres chargé d'eau-de vie ; l'*Eleonor & Marie*, Capitaine *Braſtlon Chevey* ; *les trois Freres*, Capitaine *Chriſtophe Creagh*, allant, l'un à Gibraltar, l'autre à Fayall, chargés de tabac en côtes & en feuilles ; des Hollandois, les *deux Freres*, Capitaine *Ary Maat* ; allant à Terveer ſur leſt ; le *Jeune Jelſe*, Capitaine *Jelſe Obbe de Heer*, allant à Schiedam ; *la Jeun Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Fleſſingue ; l'*Anna*, Capitaine *Ary Van Berké*, allans à Roterdam, chargé de bouteilles vuides ainſi que les deux autres.

De Bayonne.

Exportation.

Du 8 au 14 Février 1768, il a été exporté de cette Ville, par 3 Navires Eſpagnols, 2 Hollandois & 6 François, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour *Bruges*, 135 tonneaux de vin, 3 tonneaux de ſyrop & 10 futailles d'eau-de-vie ; pour *Saint Ander*, 400 conques de feves ; pour *Bilbao*, 30 futailles d'eau-de-vie & 7 futailles de jambons ; pour *Saint Sébaſtien*, 160 conques de froment, 30 caiſſes de ſavon & 2 futailles d'eau-de-vie ; pour *Barcelonne*, 2400 conques de froment & 400 conques de bled d'Inde ; pour *Lisbonne*, 1500 conques de froment ; pour *Vannes*, 140 tonneaux de vin, 22 futailles d'eau-de-vie ; pour *Saint Malo*, 175 milliers de réſine & 200 planches de pin ; pour *Nantes*, 18 milliers de brai ſec & 40 barils de brai & 200 planches de pin ; pour *Binic*, 170 traques d'avirons, 30 milliers de brai & réſine, & 164 barils de brai gras & goudron ; pour *Rochefort*, 16 milliers de brai ſec, 134 barils de brai gras & 20 pintes de vin d'Eſpagne.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 2 Navires Eſpagnols, l'un venant de Plaencia, l'autre de Bilbao, tous deux ſur leſt, en ſable & en pierre, 1 Navire d'Altona, venant de Charente, ſur leſt,

en ſable & 4 François, dont 1 venant de Liſbonne, avec 100 bariques d'huiles, & 30 caiſſes d'oranges ; 1 venant de Saint Sébaſtien, avec 60 cabas de figues & raiſins, 6 ſacs de cacao, 1 balle, 1 malle, 3 barils & 1 paquet de diverſes marchandiſes ; 1 venant de Bordeaux, avec 560 quintaux de morue, 30 bariques de verre pour la verrerie, 50 frequins de beurre & 6 caiſſes de différentes marchandiſes ; 1 venant de Camaret, avec 168 demi bariques de ſardines.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port dans le courant de Janvier 1768, pour les Pays Etrangers, 9853 livres d'indigo, 384,236 livres de ſucre brut, 17113 livres de ſucre terré, 15,640 livres de ſucre en pain, 14,600 liv. de café, 264,82 liv. de rocou, 250 peaux de cerfs & de chevreuils, 652 peaux d'ours & d'ourſons, 15 loups de bois, 828 liv. de pelleteries communes, 39,275 veltes d'eau-de-vie, 26,260 livres de ſyrop, 6712 livres de coton, & 2930 de cacao.

Prix courants de quelques Denrées.

Froment de 198 à 200 liv. ; orge de 98 à 100 liv. ; Sel de Ré, 525 ; dito de chaudiere de Seudres 540 liv. ; dito blanc 560 liv ; eau de-vie de la Rochelle, 160 liv. ; dito de Cognac, 185 liv. ; dito de Seudres, d'Oleron & de Saint Martin, 170 liv.

Sucre brut, de 25 à 31 liv. ; dito blanc, troiſiéme ſorte, de 44 à 46 liv. ; ſyrop, 12 liv. ; indigo cuivré, de 5 liv. 12 ſols à 5 liv. 15 ſ. ; rocou, 1 liv. 8 ſols ; coton de Saint Domingue, 150 liv.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire le *Hazard*, Capitaine *Bardet*, eſt entré à la Rochelle, venant de Saint Domingue, chargé de 1 boucaut, 17 bariques, 8 qnarts, 1 ancre d'indigo, 414 bariques, 2 quarts de ſucre brut, 86 bariques de ſucre terré, 1 quart de café, 25 balles, 28 ballots de coton, 22000 liv. de bois de Campêche, 28700 liv. de bois de gayac.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 15 Février 1768, il eſt entré à Marſeille 23 Bâtimens François & 12 Etrangers venant de Dantzick, de Bayonne, de Cadix, de Sainte Croix en Barbarie, de Tripoly, de Smyrne, d'Acre, de Damiette, de Salonique, du Golfe Zeiton, de Caſtellamare, de Biſſeglia dans la Pouille, du Fangas, de Genes, de la Pietra, de Nice, d'Oneille, de la Bourdiguieres, de Luan, de Toſſa, de Saint Feliou, de Narbonne, de Cette, de Cannes, d'Agde, de la Ciotat, de Frejus & de Toulon, chargés d'huile, de riz, de Bled, de cendres, de douves, de cercles, de poiſſon ſalé, de ſoude, de légumes & de farine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 52 Bâtimens François & 22 Etrangers allant à Hieres, à Menton, à Toulon, a Martigues, à la Ciotat, à Cette, à Saint Tropès, à Saint Chamas, à Narbonne, à Agde, à Arles, à Bandol, à Port-Maruice, à la Seine, à Nice, à Antibes, à la Côte, à Luan, à Oneille, à Genes, à San Remo, à Livourne, à Ancône, à Bormes, à Naples, à Alicante, à Barcelonne, à Iviça, à Mahon, au Levant, à Senari, à Alexandrette, à Nantes, à Saint Brieux, au Havre, à Dunkerque, & à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, du Levant & d'autres.

DE L'ORIENT, *le 22 Février*, 1768.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Condé* ; & le Navire *la Digne*, armement particulier, ſont partis pour aller aux Iſles de France & de Bourbon.

Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Marquis de Caſtries* & la Frégate du Roi la *Normande*, ſe préparent à mettre inceſſament à la voile pour les Indes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 5 Mars.

AGRICULTURE.

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur les Pâtures, *par* M. V***.

EN propoſant de mettre en valeur ces paquiers communs qui n'ont ni vaine ni vive pâture, je me ſuis attendu aux objections qu'on pourroit me faire. Ces terreins, me dira-t-on, ſont à toute la Communauté, conſéquemment ils n'appartiennent à aucun particulier; on ne peut les cultiver ſans les partager; ce partage entraîne des abus; d'ailleurs la Loi s'y oppoſe: une Communauté ne peut aliéner: voilà ce qu'on m'objectera. Je réponds qu'une Communauté peut partager le fruit de ſes paquiers ſans en aliéner le fond, & voici mon plan.

De deux choſes l'une, ou les paquiers en queſtion peuvent être convertis en prés, ou ils peuvent être cultivés & enſemencés. Au premier cas, il faudra que la Communauté faſſe la dépenſe de l'établiſſement du pré, elle ſera peu conſidérable; la premiere fauchaiſon en procurera le rembourſement: que la ſeconde & les ſubſéquentes ſoient partagées par feu ou famille d'habitans; que chaque Laboureur ait une portion; chaque Manœuvre une demi-portion & chaque femme veuve un quart de portion; que ces portions ſoient marquées & tirées au ſort, & qu'il en ſoit uſé pour ce partage des prés communs, comme pour le partages des bois communaux. Je ne vois à cela aucune difficulté: il faudra à la vérité chaque année faire une nouvelle diſmenſuration & un nouveau partage, parce que le nombre des copartageans peut croître & décroître, mais c'eſt un léger inconvénient, il a lieu également dans le partage annuel des bois pour le chauffage; que chaque particulier ſoit tenu de faire faucher ſa portion, & qu'il ſoit condamné à l'amende s'il ne le fait pas, & ſurtout s'il y laiſſe des ronces, des épines, des taupieres: après la fauchaiſon, que le parcours ſoit ouvert & que le troupeau commun que le préjugé fera ſubſiſter encore long-temps dans les lieux où il eſt en uſage, aille uſer de la vaine pâture, il y trouvera certainement plus de nourriture qu'auparavant.

Dans le ſecond cas où le terrein ſera propre à être mis en terres labourables, je ne vois point d'inconvénient à en uſer de même, c'eſt-à-dire, après l'avoir diviſé en deux ou trois ſoles, ſuivant l'uſage du pays & la qualité du terrein, à faire annuellement, ſuivant les proportions ci deſſus, le partage du terrein à cultiver, à enſemencer & à récolter chaque année; les Manœuvres & les veuves qui n'ont point de charrues, & ne pouvant cultiver par eux-mêmes, s'arrangeront facilement avec les Laboureurs pour faire cultiver leurs portions. Il n'y a poinnt de Villages où quelques Manœuvres n'aient quelques petites parcelles d'héritages qu'ils ne peuvent cultiver eux-mêmes, n'ayant ni charrues, ni bœufs, ni chevaux, cependant ces parcelles ſont cultivées, & aſſez ordinairement elles ſont

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'un rapport plus conſidérable, parce qu'elles ſont plus fumées & bien ſarclées ; après la moiſſon les chaumes ſeront ouverts aux troupeaux communs.

Si l'on autoriſe ce partage des communaux par une loi générale, il faudra cependant laiſſer à chaque Communauté la liberté de ſuivre à cet égard ce qu'elle croira lui être le plus avantageux ; il y a telle Communauté qui pourroit prendre un parti mitoyen entre l'ancien uſage & le nouveau que je propoſe. J'ajouterai à ce que je viens de dire ſur la culture des paquiers communaux, que dans chaque canton diviſé pour être labouré, il n'y faudra percevoir aucune dixme : cela eſt conforme à la loi nouvellement portée au ſujet des défrichemens. Mais je demande que pour exciter l'émulation entre les Cultivateurs de ces terreins, celui dont la portion ſera jugée la mieux cultivée, & qui aura la meilleure récolte, ait pour le prix de ſon induſtrie le droit de percevoir la quarantiéme gerbe ſur la récolte de ſes co-partageans ; chacun s'éforcera de bien cultiver pour gagner ce prix, tout le canton en ſera conſéquemment d'un plus grand rapport.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.		ROUEN.		CAEN.		LYON.	
LIEUX des Marchés	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d	Andely.	26 13		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aire.	24 15	Caudebec.	30 5 4	Avranches.	21	LYON.	23 15 4
Arras.	25 16 6	Dieppe.	31 9				
Bailleul.	30* 1 8	Eu.	32 9	Bayeux.	17 11 9		
Bapaume.	25 2	Evreux.	24 16 10				
Bergues.	26 1	Gifors.	27 4	CAEN.	22 6 5	Montbriſon.	23 1
Bethune.	26 12 10	Le Havre.	27 6 8				
Caſſel.	28 16	Lions.	26 17 7	Carentan.	16*15 2		
Douay.	28 15	Magny.	27 10				
Dunkerque.	30	Montvilier.		Coutances.	21	Roanne.	26* 5
Gravelines.	24 9 9	Neufchatel.	33*				
Heſdin.	25 12	Pont-de l'Arche.	26	Mortain.	20 8		
LILLE.	29 5 8	Pont-Audemer.	30 18 9	St. Lo.	23*	St. Etienne.	25 11 8
S. Omer.	26 11 6	Pont-l'Ev.	23*15				
S. Pol.	22*10	ROUEN.	28 19 8	Valognes.	17 14 8		
S. Venant.	28 10			Vire.	19 12	Villefranche.	22*13 4
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	26 19 9	From. le ſep.	28 7 5	From. le ſep.	20 10	From. le ſep.	24 5 3
Pain la liv.	3 5	Pain la liv.	3 5	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	3 3
Avoine le ſ.	6 13 6	Avoine le ſ.	7 4	Avoine le ſ.	5 16 8	Avoine le ſ.	6 10
Foin le q.	1 16 2	Foin le q.	1 11 8	Foin le q.	1 12 4	Foin le q.	2 2 10
Paille le q.	1	Paille le q.	1 1 2	Paille le q.	1 2 4	Paille le q.	1 5 2

LETTRE

d'un Anonyme qui ſigne le Laboureur Franc-Comtois.

MESSIEURS,

Votre Feuille, N°. 15 du 20 du mois de Février, invite ceux qui ont expérimenté la culture du bled de Smyrne de vous faire part de leurs obſervations.

Il ne vous paroîtra pas étrange que je m'occupe de tout ce qui eſt analogue à mon état.

En 1763 je me procurai, par la voie de Marſeille, une petite quantité de ſemence du bled dont vous me parlez; je la ſemai dans un terrein d'un très-bon ſol; la récolte me mit en état en 1764 d'enſemencer un quart de journal. Je fis cette expérience avec feu M. Hyard, Profeſſeur de Mathématiques, & Membre de l'Académie de Marſeille, il nous rendit au moins le double de ce que rend le froment ordinaire; le pain que nous en fîmes étoit beau, bon & d'une extrême blancheur, mais au bout de deux jours il devenoit ſec & aride; la paille ne peut ſervir de nourriture à aucune eſpece de bétail. Ce ne ſont pas là les ſeuls inconvéniens que nous avons remarqués; ce grain meurit plus tard que les bleds ordinaires; il altere beaucoup le terrein, les oiſeaux de toute la contrée s'y portoient pour chercher à s'en nourrir; nous avons été obligés d'y mettre des *épouvantailes* pour les éloigner, & même de le faire garder; ces attentions ne ſeroient pas praticables dans une culture de grande étendue.

Voilà, Meſſieurs, les remarques que j'ai faites & dont je vous fait part avec empreſſement; j'en uſerai toujours de même lorſque vous me fournirez des occaſions; je vous dois cette attention par reconnoiſſance, depuis quelque temps vos Feuilles ne m'ont pas mis à même de vous la marquer; on dit que les matieres d'expériences les plus intéreſſantes ſont réſervées pour le Journal, & je ne ſuis pas à portée de le voir. J'ai entendu parler de la méthode de faire du pain avec des pommes de terre, j'en ai fait trois expériences qui m'ont réuſſi très-bien, mais il m'eſt revenu auſſi cher que le pain de pur froment.

LETTRE

DE M. ZERO

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Puiſque mes révêries vous ont paru pouvoir occuper une place dans vos Gazettes; en voici d'autres que j'ai l'honneur de vous adreſſer encore avec la confiance que vous aurez pour elles & pour moi les mêmes bontés que ci-devant. L'examen du Mémoire de M. le M. de M. par M. Pur... que j'ai lû dans le Journal de Février 1767, me paroit avoir beſoin d'examen lui-même: car quand M. de M. auroit voulu montrer que toute la Franche-Comté reſſemble au Village dont il eſt Seigneur, & dont je connois la miſere, M. Pur... auroit-il raiſon de lui oppoſer le Hameau qu'il habite pour exception; mais je crois que M. de M. ſelon l'idée que j'ai encore de ſon Mémoire, n'a jamais eu cette intention, il cite ſimplement un fait particulier qui peut en avoir de ſemblables, & actuellement & encore plus dans la ſuite; il veut ſeulement montrer un petit membre du corps de ſa Province grandement malade, & il craint par un zele bien fondé que le vice qui l'affecte ne gagne inſenſiblement les autres, & je crois que preſque tous les autres ſont déjà en ſouffrance, les uns plus cependant & les autres moins, même le Hameau cité, puiſqu'il échappe à M. Pur... de nous dire que ſi les Habitans de ce Hameau avoient un peu plus d'aiſance, ils cultiveroient *peut-être mieux*: laiſſons ce Hameau privilégié, il y a ſûrement encore, quelques autres endroits dans notre Province qui n'ont comme lui qu'une foibleſſe & qu'une langeur; mais les autres, & c'eſt le plus grand nombre, parroiſſent à des yeux ſtudieux & appliques bien plus malades, & même dangereuſement malades. Dans certains cas preſſants, chacun prend ſon parti à ſa maniere, les uns, après avoir épuiſé leurs avances, quittent une charrue qui ne leur rend plus de quoi vivre & de quoi payer, & vont, comme Manouvriers, travailler chez le Laboureur qui tient en-

core ; les autres ont recours à la mendicité ; ou vont au loin chercher fortune : voilà ce qui arrive dans certains endroits, ſoit parce que la terre y eſt moins bonne, les prairies plus rares, l'œconomie plus mal entendue, les débouchés plus éloignés, les denrées, par conſéquent en moindre valeur ; c'eſt là qu'on trouve le nombre des charrues diminuées, & conſéquemment la dépopulation & des friches ; d'autres endroits, meilleurs par la quantité du terrein & par des reſſources avantageuſes, n'offrent pas à la vérité un tableau pareil, on n'y voit point, ou peu de friches, la population n'y manque pas, le nombre des charrues y eſt non-ſeulement égal, mais même augmenté ; mais la population y eſt ſurabondante, pluſieurs réfugiés y ſont ſans emploi, & y vivent comme ils peuvent ; un certain nombre de charrues devroit y être compté pour rien ; dans le beſoin l'on eſt réduit à faire fleches de tous bois, *item* il faut vivre, on ramaſſe les débris de ſa petite fortune, on vend quelques reſtes de terres, quelques meubles dont on croit à la rigueur pouvoir ſe paſſer, on achete deux bœufs ou trois méchans criquets, on court vers un Propriétaire dont le Fermier finit le bail, on met ſon domaine à l'enchere, on ſe le partage entre deux ou trois ; le Maître y conſent pour ne pas tout riſquer, chacun des retenans exploite comme il peut une quinzaine, ou au plus une vingtaine de journaux pour les trois ſaiſons, au moyen de quoi le nombre des charrues ſe trouve augmenté dans ces endroits-là, ſans que l'abondance s'y trouve, ſans que la Nation en ſoit plus riche ni le propriétaire mieux payé. Ces demi ou quart de Fermiers tiennent rarement pendant un bail de neuf ans, après quoi ils diſparoiſſent de deſſus nos champs pour faire place à d'autres qui ne manquent pas de ſuivre ceux qui les ont précédés. J'avoue cependant que dans tous les endroits il ſe trouve des Laboureurs, Propriétaires ou Fermiers plus aiſés, plus forts, plus induſtrieux qui ont réſiſté au malheur commun, & qui peuvent réſiſter encore ; mais, à mon avis, ils ſont dans une erreur bien nuiſible, ſi, à force d'épargner ſur leur dépenſe, leur nourriture & leur entretien, ils ont au bout de quelques annnées un petit profit de reſte, ils s'empreſſent d'acheter quelq. pieds de terres labourables ou des près, au lieu de ſe mettre en état de faire une meilleure & plus riche culture ; j'avoue auſſi que le plus grand nombre de ces petits & mauvais Laboureurs dont je viens de parler, ſont des pauvres ſujets adonnés au vin, par conſéquent pareſſeux & ſans conduite, mais en général on peut dire que le Laboureur eſt très-pauvre dans cette Province, de-là on peut bien conclure que ſa culture eſt très-pauvre : on auroit tort de dire que trop de zele m'emporte au-delà des bornes en groſſiſſant les objets que je veux peindre. Je vois & je parle ; qu'on me laiſſe donc dire le mal que je vois avec bien d'autres ; je ne conteſte à perſonne de publier le bien qu'il apperçoit.

COMMERCE.

DE MADRID.

LE Roi d'Eſpagne occupé de faire fleurir dans ſes Etats l'Agriculture, le Commerce & les Arts, vient d'en faciliter les moyens en conſentant qu'il ſoit établi à Burgos une Compagnie de Commerce & de Manufactures pour encourager l'Agriculture, le Commerce & l'Induſtrie dans les Provinces de Caſtille. Elle ſera connue ſous le nom *de Compagnie Royale de Saint Charles*, titre que Sa Majeſté a bien voulu lui accorder. Elle s'y eſt intéreſſée pour cent mille réaux de Veillon.

MÉMOIRE

Sur la Colle de Poiſſon, par M. Maller, Profeſſeur & Secrétaire de l'Académie de Saint Petersbourg.

La colle de poiſſon qui ſe tranſporte de la Ruſſie dans les Pays étrangers ſe fait avec la veſſie de certains poiſſons compris par MM. *Linnæus*, *Klein*, *Arſedi*, dans le genre d'*Acipenſer*. Le Comte de Marſigli leur donne le nom générique de *Huſe*, parce que le plus grand de ces poiſſons, lequel ſe trouve auſſi dans le Danube, eſt appellé en allemand *Hauſſen*, & que Genſner, Aldovrand, Jolmſton & Willongby avoient

ainſi latiniſé le nom allemand. Le Comte de Marſigli a décrit ſix eſpèces de *Huſe*. M. Klein compte dix eſpeces d'*Acipenſer*. On convient qu'il pourroit y en avoir dans les Pays étrangers qui ne ſeroient pas en Ruſſie : cependant il faut avouer que les différentes deſcriptions faites par les Auteurs cités par M. Klein, ont pu donner lieu à une multiplicité d'eſpeces, quoique mal fondée.

Il ſe trouve en Ruſſie quatre ſortes d'*Acipenſer*, ſçavoir, le *Belonga* (que les Ruſſes prononcent *Bieluga*), l'*Eſturgeon*, le *Sievriouga* & le *Serler*. M. Linnœus qui ne fait mention que de trois ſortes, a vraiſemblablement réuni dans une ſeule l'*Eſturgeon* & le *Sievriouga*.

Je ne m'arrêterai pas au terme vague du poiſſon *Ichsyocolla* (*a*) cité par les anciens, parce que Pline nous apprend que ce n'étoit point de la veſſie, mais de la peau de ce poiſſon que l'on préparoit la colle. Bien d'autres poiſſons dont la peau eſt glutineuſe, pourroient ſervir au même uſage.

Il eſt vrai qu'il y a des poiſſons totalement différens des *Acipenſers* qui cependant ont des veſſies remplies de colle, mais la qualité de cette colle eſt de beaucoup inférieure à celle des *Acipenſers* ; & c'eſt même une attention qu'il faut avoir dans le commerce de cette marchandiſe pour rebuter tout ce qui pourroit s'y gliſſer par fraude. Du nombre de ces poiſſons ſont les *Saſans* & les *Soms* du Volga & du Yaïck.

Le *Saſan* eſt une eſpece de carpe d'une groſſeur extraordinaire, il y en a qui peſent juſqu'à quarante livres, mais elles ne ſont pas d'un goût ſi délicat que nos carpes ordinaires.

Le *Som* eſt le même poiſſon que les Latins nommoient *Silurus*.

En Sibérie on peut faire auſſi de la colle avec la veſſie de la Lotte. (*Gadus Molva* Lin: *alias muſtela fluviatilis*) en Ruſſe *Nalim*, parce que l'on trouve en quelques endroits de ces poiſſons de la groſſeur d'un homme de la moyenne taille.

M. Klein prétend que l'on fait auſſi de la colle avec de la morue.

Le *Belouga* eſt le Huſe de la premiere eſpece du Comte Marſigli. Il ſe trouve dans toutes les rivieres qui tombent dans la Mer Noire & dans la Mer Caſpienne, au moins vers leurs embouchures, mais dans les unes en plus ou moins grande quantité que dans d'autres ; le *Boryſtene* & le *Tanaïs* en ont beaucoup moins que le *Volga* ; mais le *Yaïck* les ſurpaſſe toutes, parce que dans la Ruſſie il n'eſt point de riviere plus abondante en poiſſons, leſquels y ſont même d'un meilleur goût que ceux de toutes les autres. C'eſt en conſéquence de cette pêche abondante de *Belonga* dans le *Yaïck* que les Coſaques de *Yaickoi-Gorodok*, Ville ſituée à quatre cens ſoixante quinze vertes de l'embouchure de ce fleuve, préparent la colle de poiſſon en plus grande quantité qu'en aucun autre endroit de l'Empire.

Le Belonga ſe trouve auſſi dans le fleuve *Amour* qui prend ſa ſource en Sibérie, & ſe décharge dans la Mer Orientale.

On donne à ce poiſſon le nom de *Belonga* à cauſe de la blancheur de ſa chair & de ſa peau. Cette couleur jointe à ſa grandeur & aux autres marques qui caractériſent ſon eſpece, fait ſa différence avec les autres poiſſons du même genre, dont la chair & la peau ſont jaunâtres. Il y a des *Belongas* depuis vingt juſqu'à trente pieds de longueur. S'ils ne ſont que de huit ou dix pieds, on le nomme *Carlouſchka*. J'ai vu de ces derniers à Nertſchinsk, Ville ſur les frontieres de la Chine, leſquels avoient été pris dans la riviere *Schilka* qui eſt une des branches du fleuve *Amour*.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Janvier 1768.

SÇAVOIR:

Steinkerques de Bengale, du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 10 à la piece, ſur 3 quarts ; — 1 SQ, à 40 ℔.

Du Marquis de *Caſtries* & du *Condé* ; — 1 STQ, à 36 ℔ 10 ß ; — 2 STQ, à 38 ℔ ; — 3 STQ, à 40 ℔ 3 ß ; — 4 STQ, à 50 ℔ 8 ß ; — Tanjebs Anoudy de Daka, de 16 aunes, ſur 3 quarts & plus ; — 10 TOX,

---

Hiſtoire naturelle, XXXII.

à 75 ℔ ; — 11 TOX, à 85 ℔ 16 ß ; — de 17 & demie, à 17 aunes, ſur 5 ſix ; — 12 TOX, à 92 ℔ 1 ß ; — 13 TOX, de 111 ℔ 1 ß à 116 ℔ ; — Mallemolies de Daka Alteraſſoty Dochopa, de 16 & demie à 17 aunes, ſur 5 ſix & plus ; — AMXE, de 94 ℔ à 100 ℔ 5 ß ; — 20 MX, à 140 ℔ ; — 21 MX, à 163 ℔ 5 ß ; — 22 MX, de 164 ℔ à 170 ℔ 4 ß ; — 23 MX, de 210 ℔ à 216 ℔ ; — 24 MX, de 217 à 217 ℔ 5 ß ; — dito Boly, de 19 à 19 aunes & demie, ſur 5 ſix & plus ; — 20 MBX, à 202 ℔ 5 ß ; — 21 idem, à 246 ℔ 2 ß ; — 22 idem, à 280 ℔ ; — 23 idem, de 300 à 300 ℔ 1 ß ; — Terindannes d'Amaraye, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 11 douze à 15 ſeize ; — 42 TDX, à 85 ℔ 5 ß ; — 43 idem, à 101 ℔ 1 ß ; — 44 idem, à 131 ℔ ; — 45 idem, à 154 ℔ ; — 46 idem, à 177 ℔ ; — 42 TDX, à 101 ℔ 2 ß ; — 43 idem, de 125 à 126 ℔ 5 ß ; — 44 idem, à 140 ℔ 5 ß ; — 45 idem, à 200 ℔ ; — Nenſouques Choroteany claires, de 16 & demie à 17 aunes, ſur 3 quarts ; — 21 NX, à 140 ℔ 2 ß ; — dito Jangale, de 16 aunes, ſur 3 qu. & plus ; — 20 NX, à 80 ℔ 1 ß, — 21 NX, à 115 ℔ 18 ß ; — 22 NX, à 132 ℔ 5 ß ; — 23 NX, à 139 ℔ 10 ß ; — 24 NX, à 162 ℔ 15 ß ; — dito Choroteany Hekaiſſouty, de 16 & demie à 17 aunes, ſur près de 7 huit ; — 20 NSX, à 120 ℔ ; — 21 idem, à 161 ℔ 5 ß ; — 22 idem, à 182 ℔ ; — dito Jangale Chaubiſſouty, de 8 à 8 aunes & demie, ſur 11 douze à 15 16 ; — 13 NICX, de 64 ℔ 5 ß à 64 ℔ 6 ß ; — 14 idem, à 92 ℔ 5 ß ; — dito claires, de 15 & demie à 16 aun. ſur 11 douze à 15 ſeize ; — 30 NDCX, à 125 ℔ 10 ß ; — 31 idem, à 127 ℔ 1 ß ; — 32 idem, à 150 ℔ 1 ß ; — 33 idem, à 157 ℔ 10 ß ; — 34 idem, à 200 ℔ ; — dito Jangale Patchy Soutty, de 17 & demie à 18 aunes, ſur 15 ſeize, à 1 aune ; — 39 NIX, à 110 ℔ ; — 40 idem, de 134 ℔ 5 ß à 138 ℔ 10 ß ; — 41 idem, de 165 à 180 ℔ ; — 42 idem, à 235 ℔ ; — dito Satais Soutty Boly, de 17 à 17 aunes & demie, ſur 1 aune & plus ; — 10 NSSEX, à 260 ℔ ; — 11 idem, à 327 ℔ ; — Doreas de Daka, de 16 aunes, ſur 5 ſix, à 7 huit. — ADXE, à 108 ℔ ; — BDXPE, de 108 ℔ à 112 ℔ 5 ß : — de 16 à 16 aunes & dem. ſur 5 ſix à 7 huit ; — 36 DX, de 120 ℔ 10 ß à 127 ℔ 5 ß ; — 37 id., à 137 ℔ 5 ß ; — 38 idem, de 147 ℔ 10 ß à 148 ℔ 5 ß ; — 39 idem, de 180 ℔ 5 ß à 185 ℔ 15 ß ; — 40 idem, à 231 ℔ ; — de 16 & demie à 17 aunes, ſur 7 huit à 11 douze, — ADIXE, à 100 ℔ ; BDIXPE, de 114 ℔ 5 ß à 121 ℔ 5 ß ; — CDIX, de 124 ℔ à 126 ℔ 5 ß ; — D idem, de 146 ℔ 10 ß à 147 ℔ ; — EDIX, de 155 ℔ à 155 ℔ 3 ß ; — FDIX, de 180 ℔ 16 ß à 184 ℔ 16 ß ; — 42 DBIX, à 210 ℔ — 44 idem, de 247 ℔ à 247 ℔ 10 ß — dito à petits carreaux, de 16 & dem. à 17 aunes ſur 7 huit ; — 6 DCCX, à 173 ℔ ; — 7 idem, à 193 ℔ ; — 8 id., de 205 ℔ à 213 ℔ 15 ß ; — 9 idem, de 205 ℔ 1 ß à 220 ℔ 6 ß ; — 10 idem, de 220 ℔ 1 ß à 210 ℔ 6 ß ; — dito à grands carreaux d'idem, ſur 7 huit à 11 douze ; — 6 DCCX, à 161 ℔ — 7 idem, de 185 ℔ 10 ß à 185 ℔ 15 ß ; — 8 idem, de 192 ℔ 10 ß à 200 ℔ ; — 9 idem, à 223 ℔ 5 ß.

NOUVEL AVIS

Sur les Paraflammes.

Dans le premier avis ſur les *Paraflammes* on avoit avancé qu'on les pourroit diſtribuer par ſouſcription dans chaque quartier ; on a cru devoir en donner aujourd'hui le prix. Les quinze paires coûtent 1200 ℔ ; mais deux cents perſonnes ſe réuniſſant dans un même quartier, il n'en coûtera à chacun que 6 ℔, & par conſéquent à quatre cents perſonnes il n'en coûtera que chacun 3 ℔. Dans les 1200 ℔ pour les trente Paraflammes, on ne comprend pas les frais de loyers ou autres dépenſes caſuelles. Ces Paraflammes pourront être placés au centre du quartier ſous une remiſe ou autre endroit, pourvû qu'ils ſoient à couvert de la pluie ou de la trop grande humidité qui rouilleroient le fer. A la premiere allarme on les tranſportera aux maiſons voiſines de celle où le feu aura pris. Ces Paraflammes ſont fait de façon qu'ils peuvent être poſés ſur le champ, & boucher exactement toutes les ouvertures par leſquelles les flammes de la maiſon incendiée pourroient s'introduire, comme fenêtres, lucarnes, ouvertures de greniers, *&c.* Dans ces accidens on ſçait combien on a à redouter le funeſte voiſinage d'un incendie, & combien on apporte de précautions pour ne pas participer à un tel malheur. Par le moyen des Para-

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 20 Février.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

LE Lord Clare a fait à Goltfield en Eſſex une expérience en agriculture tout-à-fait extraordinaire dans cette Province ; c'eſt de ſe ſervir de bœufs au lieu de chevaux pour tout ce qui regarde le trait. Ce Seigneur y faiſant valoir une ferme, il y a quelques années, y introduiſit cette méthode, en faiſant venir du Comté de Gloceſter où elle ſe pratique un attelage de bœufs avec tous les harnois, & en arrêtant à ſon ſervice un Conducteur de charrue de cette Province pour l'inſtruction de ſes Laboureurs ; il en tira auſſi le plan d'une étable à bœufs, & en a fait conſtruire une à Goltfield. Ce projet a été tourné en ridicule par les Fermiers des environs ; mais l'expérience & ce qu'ils ont vû de leurs propres yeux les a convaincus de leur erreur. Un charriot attelé avec des chevaux étant reſté embourbé dans un chemin, & l'attelage de bœufs du Lord étant venu à y paſſer par hazard, on a dételé les chevaux de la voiture, & après beaucoup de huées, on y a attelé les bœufs qui ont retiré la voiture du premier coup de collier au grand étonnement des Spectateurs. Ce Seigneur s'en eſt ſervi pour la culture de ſa ferme, & il en a eu une fois près de trente à travailler ſans relâche ; il s'en eſt toujours ſervi depuis pour les travaux de la Campagne. En faiſant une balance exacte des dépenſes qu'il étoit obligé de faire pour les chevaux qu'il employoit auparavant au même uſage, il a trouvé qu'il y avoit une très-grande économie à préférer les bœufs. Il les a nourris conſtamment de foin pendant l'hiver & d'herbes pendant l'été, ſans leur donner d'avoine. Mais malgré cet avantage manifeſte, aucun Fermier n'a ſuivi ſon exemple, quoiqu'un grand nombre de Conducteurs de charrue & de Laboureurs du Pays ait acquis une connoiſſance parfaite de la maniere de les conduire & de former les jeunes bêtes au joug (*a*).

DE LONDRES.

La cherté des vivres continue toujours malgré les diſpoſitions qu'on a faites pour

(a) *Nous obſerverons en général ſur cet article que les chevaux ſont préférables pour le labour ; mais qu'il y a des Pays où il eſt plus à propos de ſe ſervir de bœufs. On a vu dans pluſieurs de nos Gazettes de grandes diſcuſſions ſur cette matiere. La queſtion ſera toujours decidée lorſqu'on ſuivra le principe de localité. Dans les Provinces où la nature a placé des herbages propres à engraiſſer des bœufs, il paroîtra naturel d'employer ces animaux pour le labourage ; ce ſeroit au contraire une folie de vouloir s'en ſervir dans des endroits où les páturages ne leur ſeroient pas convenables. Quant aux avantages qu'on peut tirer de ces animaux pour le labour conſidéré en lui-même, on ne peut diſconvenir que les chevaux ne leur ſoient préférables à tous égards.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

y remédier. On insiste dans le Parlement sur l'importation libre & générale de toutes sortes de provisions & denrées des différens pays du monde, & sur la nécessité de renouveller les anciennes loix contre le monopole des Fermes, &c.

On a lieu d'être surpris qu'un pays dont on vente si fort la culture, se trouve dans une disette si affreuse de toutes sortes de denrées.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaines du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.		POITIERS		AUCH.		BORDEAUX.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Béfort.	21 11 3	Chatelleraut.	17 4	Auch.	19 7 9	Agen.	21
		Chatillon.	13* 1 9			Bazas.	21 8
Colmar.	19 18 9	Confolens.	15	Brioude.	16 6	Bergerac.	21 2
		Fontenay.	19*15			Blaye.	17* 6
Haguenau.	18 13 4	Les Sables.	18	Leitour.	19 4	Bordeaux.	23*18
		Nyort.	16 4			Castel Jaloux.	20 16
Landau.	14*10 9	Poitiers.	16 11 5	L'Isle Jourd.	21 1 7	Condom.	20 1
		St. Maixent	17 9			Libourne.	21 8
Scheleſtat.	11*13 1	Thouars.	15 12	Mirande.	17	Marmande.	22 1
						Monfiauquin	12
Strasb	19 14 8			Montrejau.	17	Nerac.	21 3
						Nontron.	19 17
Wiſſembourg.	16			Muret.	21 7 6	Perigueux.	19
						Ste. Foy.	19 10
						Sarlat.	18
						Villeneuve.	21 10
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	18 17 4	From. le ſep.	16 9 9	From. le ſep.	18 15 3	From. le ſep.	20 10 7
Pain la liv.	2 7	Pain la liv.	1 11	Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	6 2 8	Avoine le ſ.	5 14 3	Avoine le ſ.	8 12	Avoine le ſ.	9 10 5
Foin le q.	1 13 4	Foin le q.	3 6 1	Foin le q.	3 14 7	Foin le q.	3 15 1
Paille le q.	18 9	Paille le q.	17 10	Paille le q.	1 4 5	Paille le q.	1 6 4

Observations

Sur le bled de Smyrne.

Quelques Associés des Bureaux de Rennes & de Nantes ont essayé dès 1757, la culture du bled de Smyrne (*a*), plus connu peut-être sous le nom de bled de miracle,

(a) *Nous avons trouvé cette annonce dans une Feuille de Province, & comme nous desirons connoître d'une façon plus étendue & plus circonstanciée tout ce qui concerne ce grain merveilleux, nous nous sommes déterminés à l'insérer dans notre Gazette, persuadés que ceux qui connoissent ce bled & sa culture, voudront nous faire part de ce qu'ils sçavent à ce sujet.*

ou bled de la Providence. Un aſſez petit nombre d'épis les a mis en état de ſemer ce même bled plus en grand l'année ſuivante. Si ces épreuves réuſſiſſent, il ſera très-avantageux de multiplier cette eſpece de bled. Les épis produiſent cent cinquante, & ſouvent deux cens grains. M. le Marquis d'Orvault, qui en cultive depuis trois ans, a aſſuré qu'il en avoit ſemé dans une bonne terre, mais ſans engrais, dans de bonne & dans de mauvaiſe terre qu'il avoit fumée; que le produit de ces terreins étoit à-peu-près égal. M. Duhamel a écrit à un des Membres du Bureau de Rennes, que ce grain devoit toujours être ſemé dans les meilleures terres.

M. d'Orvault fit moudre une partie de celui qu'il récolta en 1757; il eut de la farine d'un blancheur ſurprenante, & peu chargée de ſon; il en fit faire du pain très-beau & très-bon. Il lui reſtoit une écuelle raſe de ſemence, qui a rendu en 1758 ſix boiſſeaux Nantois combles. Le boiſſeau peſe à-peu-près quatorze livres.

M. d'Orvault cultive une autre eſpece de froment qui vient du Levant, comme le bled de miracle, & il dit qu'il rend quarante pour un: comme il n'explique pas de quelle maniere il le cultive, il eſt impoſſible de juger ſi ce produit eſt auſſi conſidérable qu'il le paroît d'abord.

On peut trouver du bled de Smyrne ou de miracle, ainſi que d'autres du Levant, à Marſeille.

AVIS

Sur le traité des Plantes de M. Buchoz, & ſur la diſtribution des Planches gravées.

M. Buchoz, Docteur en Médecine, & Aggrégé au College Royal des Médecins de Nancy, convaincu de l'utilité qu'on peut retirer des plantes, & de l'avantage qui réſulteroit de la connoiſſance de toutes les plantes, a penſé que pour parvenir à un catalogue général, il ſeroit à deſirer que les perſonnes inſtruites dans la Botanique vouluſſent donner la deſcription, la culture & l'uſage des plantes qui croiſſent dans chaque Province. En conſéquence il s'attache à celles de la Lorraine & des trois Evêchés, & en 1762 il fit paroître le premier volume qui a déjà été ſuivi de ſix autres. Le ſeptiéme eſt ſous preſſe. Les deſcriptions des plantes ne ſont pas ſuffiſantes pour les bien connoître, il eſt ſouvent eſſentiel que la vue fixe les objets dont on nous parle. M. Buchoz avoit ſenti cette néceſſité; mais les frais de gravures l'embarraſſoient lorſque des perſonnes zelées pour le bien de l'humanité, s'empreſſerent de contribuer à ſon travail en faiſant graver à leurs frais toutes les plantes dont il eſt parlé dans l'ouvrage. Le nom de chaque Bienfaiteur eſt au bas de chaque planche. On en a déjà fait trois diſtributions qui renferment cent planches; elles nous ont paru exactes, & nous avons facilement reconnu les plantes qu'elles repréſentent. Pour procurer encore une plus grande facilité de bien diſtinguer une plante, M Buchoz a penſé qu'il ſeroit néceſſaire de préſenter ces mêmes plantes enluminées; ce qui a été très-bien exécuté, puiſqu'on s'eſt attaché à imiter la nature. Le public a beaucoup applaudi à l'ouvrage & au zele infatigable de M. Buchoz, & il s'eſt empreſſé de ſe procurer le fruit de ſes veilles & de ſes ſoins.

Le prix de la ſouſcription (*a*) pour l'ouvrage entier eſt toujoursde 60 ℔ dont 30 ℔ au moment de la ſouſcription, 15 ℔ en recevant le dixiéme volume, & autant en recevant le quinziéme.

Les cinq derniers ſe diſtribueront *gratis*. Ceux qui ne voudront ſouſcrire que pour les planches, payeront 36 ℔ comptant pour le prix des 400 planches; & pareille ſomme de 36 ℔ pour ceux qui ne ſouſcriront que pour l'ouvrage ſans les planches. Ceux qui deſireront avoir les planches enluminées, payeront, en ſus de la ſouſcription, 120 ℔, dont 60 ℔ en recevant les cent premieres planches enluminées, 30 ℔ en recevant la ſeconde centurie, pareille ſomme pour la troiſiéme, & la quatriéme ſe diſtribuera *gratis*. On avertit que ceux qui ont déjà ſouſcrit pour avoir les planches enluminées, & qui ont payé d'avance la ſomme de 30 ℔ ſont priés de ſouſcrire de nouveau pour la ſeconde centurie, dont le prix de ſouſcription eſt auſſi de 30 ℔, ſans quoi on ne leur en fournira plus à l'avenir. Les ſix premiers

(a) *On ſouſcrit à Nancy chez Claude Sigisbert la Mort, & à Paris chez Durand, neveu, rue Saint Jacques.*

Tomes de cet ouvrage ſont diſtribués ; le ſeptiéme eſt ſous preſſe, & paroîtra inceſſamment.

Liſte des Planches qui ont été diſtribuées.

Perſpective du Jardin de Nancy, Plan du Jardin Royal des plantes, l'Aulne noir, le Baguenaudier, le Cabaret, le Concombre ſauvage, la Couleuvrée, l'Ellébore blanc, l'Ellébore noir, le Fuſain, le grand Liſeron, la Gratiole, le Glayeul, la Belle-de-nuit, l'Iris de Florence, le Lauréole, le Lin ſauvage, le Muſcari, le Nerprun, l'Obier, le Peſcher, le Polygala, le Prunier, le Ricin, les Roſes pâles, les Roſes muſcades, la Rhubarbe des Moines, le Saffran bâtard, le Sureau, le Laurier tin, les Tithymales, le Xiloſteon, Apollon, l'Amandier, l'Aulnée, la Bourrache, la Bugloſſe, le Cétérach, l'Herbe-à coton, le Lierre-terreſtre, l'Ornitogallum, le Pas-d'âne, le Pavot, le Pommier, la Pulmonaire, la Queue-de-Pourceau, la Réglиſſe, la Rhue de murailles, la Roſée du ſoleil, le Velar ou Tortelle Salomon frontiſpice, la Coquelourde, l'Herbe à éternuer, l'Herbe-aux-poux, le Laurier-roſe, la Saponaire, le Maronier d'Inde, la Nicotiane, le Poivre d'Inde, le Bled de-vache, la Grenadille, la Penſée, le Syringa, Portrait de M. Marquet, l'Amaranthe jaune, l'Ariſtoloche-clématite, le Botrys, la Conyze, l'Herbe-aux-chats, le Marrube, la Matricaire, la Méliſſe, la Menthe, la Rhue, le Saffran, l'Herbe-au-ſoleil, le Stachys, la Valériane, Carte de Lorraine, l'Alkekenge, la Filipendule, le Sapin, Jardins de Lunéville, le Petaſite, la Reine des près, la Scabieuſe, Jardins de la Malegrange, la Fraxinelle, Jardins de Commercy, le Bluet, l'Euphraiſe, Jardins de Freſcati, le Putiet, le Fumeterre, l'Hépatique, le Cournouiller, la Millefeuille, Jardins de Boufflers, le Cerifier à fleur doubles, le Populago ou ſouci d'eau.

COMMERCE.

DE MADRID.

LA Compagnie de Caracas a fait publier qu'elle vendroit dans les magaſins de cacao qu'elle a établis à Madrid, & dans ceux de Cadix, de Saint Sebaſtien, de la Corogne, de Barcelone & d'Alicante, une nouvelle plante propre à la compoſition de différentes ſortes de teintures, tant pour la ſoie, que pour la laine & le coton. Cette plante qui croît dans la Province de Caracas & de Matacaybo en terre ferme, & qu'on nomme dans le Pays *Dividivi*, a pour les différentes teintures la même propriété que la noix de galle d'Alep, & la ſurpaſſe même pour la teinture en noir ; ce qui a été prouvé par pluſieurs expériences faites à Madrid & ailleurs. La Junte Royale du Commerce & de la Monnoie, informée des avantages qu'on pouvoit en retirer, a pris les meſures neceſſaires pour étendre cette nouvelle branche de commerce, & le Roi a bien voulu l'encourager en exemptant le *Dividivi*, pour un certain nombre d'années, de tous droits ſur les autres marchandiſes. Sa Majeſté a en même temps ordonné d'imprimer le réſultat des nouvelles expériences qu'on fera ſur cette plante.

Il y a long-temps qu'on eſt perſuadé qu'on n'a pas tiré des plantes tout l'avantage poſſible ſoit pour les alimens, ſoit pour la médecine ou pour les arts. On n'a jamais tant travaillé ſur la botanique, c'eſt-à-dire, pour nous donner la connoiſſance des plantes & les vertus qui leur ſont connues. Ce travail eſt très-louable, & il eſt même néceſſaire pour nous conduire à d'autres notions ; mais on devroit en même temps s'attacher à faire de nouvelles épreuves, & il eſt certain qu'elles nous meneroient à de nouvelles découvertes. Les ſuccès de M. Dambourney à qui nous devons l'emploi de la garance verte, auroient dû nous exciter à faire d'autres recherches, qui n'auroient point été infructueuſes. Ce ſçavant & infatigable Académicien a trouvé encore une plante qui communique au coton une couleur rouge auſſi belle & auſſi ſolide que celle de la garance. Elle eſt nommée par Tournefort *Cruciata Luſitanica*, *latifolia*, *glabra flore albo*, ou Croiſette de Portugal. Nous en avons parlé dans nos Gazettes.

EXTRAIT

Des Delibérations de la Chambre des Communes, du 10 Janvier 1768.

Les Marchands & Négocians du Port de Liverpool ont fait préſenter à la Chambre pour eux-mêmes, & plus particulierement encore pour les perſonnes intéreſſées dans la pêche de la baleine du *Groenland*, *du Detroit de Davis* & des Mers adjacentes, un Mémoire dont la Chambre a entendu la lecture, & qui expoſe qu'il a été paſſé divers actes du Parlement pour ſoutenir & encourager le commerce *à Groenland*; qu'il a même été accordé différentes gratifications de temps en temps pour cet objet, ſuivant que la neceſſité le demandoit; que le dernier de ces Actes a été continué juſqu'au 25 Décembre 1767, & de ce terme juſqu'à la fin de la ſeſſion immédiatement ſuivante du Parlement; que depuis qu'on a accordé une gratification de 40 ſchelings par tonneau; il a été employé annuellement un grand nombre de Vaiſſeaux à cette pêche; qu'on en auroit équipé encore beaucoup plus, ſi ce commerce n'eût pas éprouvé autant d'obſtacles pendant la derniere guerre, & ſi l'eſpace de temps, pour lequel la gratification a été accordée, n'eût pas été reſtraint dans des bornes ſi étroites; que depuis la paix ce commerce a repris une nouvelle vigueur, & qu'il y a tout lieu d'eſpérer qu'on pourra lui donner plus d'étendue qu'il n'en a jamais eue dans aucun temps, ſi l'on fixe le terme pendant lequel la gratification pourra être accordée à un nombre d'années aſſez conſidérables pour engager le particulier à mettre ſes fonds dans ce commerce; que les Repréſentans ſont perſuadés que ce commerce mérite d'autant plus l'attention du Parlement, qu'il fournit à l'Angleterre différens matériaux pour ſes Manufactures, qu'il eſt la pépiniere qui produit les meilleurs & les plus braves Matelots, & qu'il ajoute en même temps un objet conſidérable au revenu National par les droits qui ſe payent ſur les matériaux pour la conſtruction de Vaiſſeaux ſur l'équipement de ces mêmes Vaiſſeaux, & ſur les proviſions qui leur ſont néceſſaires; qu'ils prient la Chambre de prendre le contenu de leur Requête en conſidération, & de leur accorder le ſoulagement qu'elle jugera convenable.

Arrêté.

Que ladite Requête ſeroit remiſe à la conſidération d'un Comité, & que ce comité examinera la matiere de fait contenue dans ladite Requête pour en rendre compte enſuite à la Chambre.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS A VENDRE ET SUCCESSIONS.

M. & Mad^e. *Baulot* prient indiſtinctement tous les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Levavaſſeur* & de Madame ſa veuve, de vouloir bien communiquer & dépoſer leurs titres de créances chacun en leur particulier, en l'Etude de M^e. *Saint Mathieu*, Procureur au Cap. Ces mêmes créanciers ont été invités de s'aſſembler le 2 Décembre 1767, en l'Etude de M^e. *Bordier*, Notaire en ladite Ville, pour y délibérer ſur les propoſitions qui ont dû leur être faites.

Les créanciers de feu M. *Renard*, Hocqueton de l'Intendance, ont été priés de vouloir bien ſe trouver en l'Etude de M^e. *Menude*, Procureur au Cap, & d'y apporter leurs titres de créances, afin de prendre les arrangemens convenables pour libérer la ſucceſſion dudit *Renard*.

M. *Rouvier*, Marchand-Droguiſte au Cap, ayant chargé de ſes affaires MM. *Jean-Baptiſte Perier*, Droguiſtes dans la même Ville, prie ſes créanciers de lui fournir leurs titres de créances, afin de ſolder inceſſamment avec eux.

M. *Louis-François Lafargue*, Légataire univerſel de feu M. *Antoine Dulan Sabla*, prie les créanciers dudit ſieur de communiquer leurs titres de créance, le plûtôt poſſible, à M *Polingue*, habitant à Acquin, Exécuteur teſtamentaire dudit ſieur *Dulan Sabla*, afin qu'il ſoit pris avec eux les arrangemens convenables, & que le Légataire puiſſe exiger la délivrance de ſon legs après les trois publications faites.

A VENDRE ; une habitation ſiſe au Morue-Rouge, conſiſtant en 14 quarreaux de terre, maiſon, galerie, caſes à Negres, *&c.* & 5 quarreaux de terre plantés en Manioc. On s'adreſſera à M. *Laperiere*, habitant audit lieu.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR :

Toiles Batiſtes, de 6 aunes, ſur près d'une aune. *De l'Ajax.* — MBP, à 55 ℔ ; — Betilles, de 15 & demie à 16 aunes, ſur près de 5 ſix ; — 5 C, à 36 ℔ 10 ß ; — dito de 16 aunes, ſur idem ; — 5 C, à 38 ℔ 16 ß ; — dito de 15 & dem. à 16 aun. ſur 7 huit ; — 5 C, à 38 ℔ 1 ß ; — 5 C, à 39 ℔ 4 ß ; — dito d'idem ſur près d'une aune ; — 5 C 2, de 43 ℔ 1 ß à 43 ℔ 9 ß ; — 5 C 2, de 45 ℔ 1 ß à 45 ℔ ; — dito de 15 & demie à 16 aunes, ſur 1 aune 1 huit & plus ; — 5 C 3, à 55 ℔ ; — 5 C 3, à 58 ℔ 6 ß ; — Chavonis, de 6 à 6 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus ; — 8 C, de 8 ℔ à 9 ℔ 1 ß ; — Organdis, de 12 & demie à 13 aunes, ſur près d'une aune ; — 11 C, à 50 ℔ ; — 11 C, de 55 ℔ 2 ß à 55 ℔ 9 ß ; — dito de 16 aunes, ſur 7 huit ; — 12 C, de 69 ℔ à 71 ℔ 4 ß ; — 12 C, à 80 ℔ ; — dito d'idem ſur près d'une aune ; — 14 C, à 85 ℔ 8 ß ; — 14 C, à 115 ℔ 5 ß ; — Mouchoirs Stinquerques fil de Madrapak, de 16 à la piece, ſur près de 2 tiers ; — 1 MFO, à 45 ℔ ; — dito d'idem ſur près de 3 quarts ; — 1 MFO ¾, de 60 ℔ 5 ß à 69 ℔ 6 ß ; — Mouchoirs divers de Bengale, de 15 à la piece, ſur 9 ſeize & plus ; — 1 MPO, de 10 ℔ 5 ß à 10 ℔ 12 ß ; — 2 MPO, à 10 ℔ 15 ß ; — 4 MPO, à 11 ℔ 18 ß ; — dito forte Angloiſe, d'idem ſur idem ; — 1 MPO, à 11 ℔ 10 ß ; — dito de 20 à la piece, ſur 5 huit & plus ; — 4 MO, de 25 ℔ 13 ß à 25 ℔ 14 ß ; — 5 MO, à 26 ℔ 5 ß ; — dito de 10 à la piece, ſur 2 tiers & plus ; — 7 MO, de 17 ℔ à 17 ℔ 1 ß ; — 8 MO, à 18 ℔ 3 ß ; — dito de fil de la côte, de 8 à la piece, ſur 5 huit & plus ; — 3 MRC, à 17 ℔ 1 ß ; — Mouchoirs divers de Mazulipatam ; — dito rouges ordinaires, de 8 à la piece, ſur 2 tiers ; — 1 MRO ⅔, à 36 ℔ 1 ß rouges ordinaires à petits carr. — 2 MRO ⅔, à 42 ℔ ; — idem ; — dito Moutiapendivy, de 8 à la piece, ſur 2 tiers ; — MRM ⅔, à 48 ℔ 11 ß à grands carreaux rouges.

MACHINE.

M. Hoffner, Architecte de Conſtance a inventé une nouvelle machine pour la conſtruction des ponts & chauſſées, au moyen de laquelle 16 hommes font autant d'ouvrage que deux cents hommes en faiſoient auparavant en ſuivant la méthode ordinaire. On a fait avec ſuccès, au milieu du Danube, l'épreuve de cette machine, & l'Inventeur a été gratifié, par ordre de la Cour, d'une ſomme de 20000 florins & d'une médaille d'or.

Si une telle machine a réuſſi, comme on doit le préſumer par l'annonce qu'on vient de voir, il y a lieu de croire que nos Machiniſtes feront tous leurs efforts pour en préſenter de ſemblables. Elles ſeroient bientôt miſes en uſage par la raiſon que non-ſeulement elles accelereroient des travaux qui ſont ſouvent très preſſés, mais qu'elles diminueroient encore les frais dont l'immenſité effraye quelquefois les Entrepreneurs.

MOYEN

Pour rendre la Fayance moins fragile.

Autant la propreté de la fayance invite à s'en ſervir, autant la fragilité en rend l'uſage diſpendieux. En vain on a trouvé l'art de rétablir par des attaches celle qui eſt caſſée en deux ou trois morceaux ; un plat, & encore une aſſiette ainſi recouſus, ne peuvent paroître ſur une table un peu propre, & l'on en bannit pareillement toutes les pieces que le feu ou la chaleur trop grande des mets ont fatigué à un certain point, & dont elles ont fait fendre & gercer l'émail. Ainſi la fayance eſt ſujette à trois défauts, celui de s'éclater au premier feu qu'elle endure, celui de perdre, par la chaleur, la beauté de ſon émail, que mille raies défigurent entierement, & celui de ſe caſſer facilement lorqu'on la manie, ou

qu'on la poſe trop rudement. De ces trois accidens, le premier arrive ſouvent aux plats, dès la premiere fois qu'on s'en ſert; le ſecond leur eſt inevitable; & le troiſiéme eſt commun à toutes les pieces de cette matiere, ce qui cauſe une perte fréquente, d'autant plus déſagréable, qu'elle eſt toujours imprévue. On ne peut douter que l'uſage de la fayance n'en ſoit beaucoup plus reſſerré qu'il ne devroit être; & que les Manufacturiers, qu'un plus grand débit animeroit, n'en ſoient moins excités à perfectionner leurs ouvrages. Pour réveiller leur émulation ſur ce point, nous enſeignerons le moyen de diminuer conſidérablement la fragilité de cette vaiſſelle, & de préſerver ſon émail de toutes gerçures, afin qu'un entretien moins fort & une beauté toujours la même, la faſſe admettre dans beaucoup de maiſons, dont une juſte économie lui défend l'entrée.

Lorſque l'on a acheté de la fayance, il faut, avant de s'en ſervir, la mettre dans un chaudron ou une chaudiere, avec de l'eau qui la ſurnage. Les pieces ſeront diſpoſées de telle ſorte, que l'eau les baignera de tous côtés; c'eſt-à-dire, qu'on les placera un peu panchées ſur le côté, où l'on mettra entr'elles des petits morceaux de bois qui les ſépareront & l'empêcheront de ſe toucher, enſuite on jettera dans l'eau beaucoup de cendres.

On ſçait que les cendres de charbons ne valent rien, & l'on n'en fera aucun uſage; mais on ſe ſervira de cendres de bois neuf ou flotté, avec cette différence, toutesfois, qu'il en faudra une plus grande quantité de celle-ci que des premieres, parce que le bois flotté a beaucoup moins de ſel que le bois neuf. Les cendres étant miſes, on placera la chaudiere ſur le feu, & on fera chauffer l'eau juſqu'à ce qu'elle bouille. On entretiendra cette ébulition pendant une heure & demie, & même deux heures après leſquelles on retirera la chaudiere, & on laiſſera réfroidir le tout enſemble. Il ne faut pas une grande Phyſique pour comprendre que les ſels des cendres diſſous dans l'eau, s'incruſtent par l'action du feu dans les pores de la fayance, & la rendent ainſi plus compacte, lui donnent une ſolidité qu'elle n'avoit pas. Ces mêmes ſels fortifient la continuité de l'émail, & par ce moyen la préſerve de toute félure.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 16 Fév. 1768.*		LYON. *le 11 Fév.*		BORDEAUX. *le 8 Février.*		CADIX. *le 26 Janv.*	
Amſterdam, .	54 ¾	Amſterdam, .	55	Amſt.	55 ⅛	Paris, ...	77 ¼
Londres, . .	31	Auguſte, .	51 5 8e.				
		Vienne,	51 5 8e. a ¼				
Hambourg, .	177. ¾	Londres, . . .	31 ½	Lond. . . .	31 ¾	Amſt.	96 ¾
		Livourne, . .	95 ¼				
Madrid, . . .	15 5	Gênes, . . .	94				
		Madrid, . . .	70 ¾				
Cadix, . .	15. 4	Cadix, . . .	76	Hamb. .	27 ¼ *lettres*	Lond.	40 ¾
		Paris, . .	⅓ perte.				
Livourne, . .	95	Marſeille, . .	¾ p				
		Dépot p. Rois, .	½				
Lyon, Rois, . .	½	Piaſt. . .	48. 12.	Paris échu,	⅓ p 8. p.	Madrid. . .	au pair.

Nota. *C'eſt par erreur que l'Imprimeur avoir placé à l'article des Changes de Madrid les quatre derniers articles ſeparés par un blanc, ces quatre lignes étoient de l'ancien Change de Bordeaux.*

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 28 Janvier 1768.*

Londres.	34 9	à	8 1/2
Ditto à 2 uſances. . . .	34 6 1/2	à	6
Paris.	54 1/4	à	1/8
Ditto à 2 uſances. . . .	54 53		7/8
Bordeaux	54 1/8	à	54
Ditto à 2 uſances. . . .	54	à	53 1/8
La Rochelle.	54		
Bilbao	95 1/4		
Madrid	95 1/2	à	3/4
Cadix.	95 1/4	à	3/8
Séville	95 1/8		
Lisbonne.	46 1/4		
Veniſe	88	à	1/2
Gênes	87	à	3/4
Livourne.	86	à	1/2
Vienne.	35		
Hambourg	32		
Anvers & Gand	3		
Bruxelles	3		
Zélande.	2		
Rotterdam			1/4
Genêve	90		
Agiot de la Banque . . .			

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 17 Février 1768.*

	liv.	*s.*	*d.*	
Or de Portugal, à . .	712			*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	10		*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	17	6	

AVIS.

On a publié il y a quelque temps dans les papiers publics que M. Hetrel, habile médecin à Strasbourg, avoit exécuté une machine inventée en Angleterre, & perfectionnée en Allemagne, pour laver & blanchir le linge avec beaucoup d'économie & de facilité. On prie ceux qui en auroient fait venir à Paris de vouloir bien le faire ſçavoir par la voie de la Gazette, & de permettre qu'on allât chez eux voir cette machine dont quelqu'un deſireroit faire l'acquiſition ſi elle eſt auſſi bonne qu'on l'a publié.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Fév.
Hebert,	9e.	F.	23
Marſollier,	14e.	E.	23
De Tournieres,	15e.	E.	23
Maigret,	21e.	C.	23
Berthe,	24e.	C.	22
Hurel,	28e.	A.	23
D'Eaubonne,	37e.	F.	24
Aliſſan,	39e.	C.	22
De la Bretaiche,	40e.	C.	24
Meulan,	44e.	G.	24
Philippes,	52e.	C.	22
Thevenin,	54e.	D.	22
Maſſon,	59e.	B.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
Ac. des Indes. .	1242 1/2 . . .	1245. 47 1/2 . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p %. .	40	40	. . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	895	897 1/2 . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	7 1/2	7 1/2	. . . . .
3e. Loterie. .	1 1/2	1 1/2	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	FESTE.
Coup. d'An. .	68. 69 . . .	. . . . .	. . . . .
Emp. de 50 mil.	32 1/2	32 1/2	. . . . .
Emp. de 30 mil..	33 1/2	33 1/2	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	43	43	. . . . .
4e. L. Epoques.	11	11. 11 1/2 . .	. . . . .
Nouette. . .	36	36	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	. . . . .	
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p % . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .